



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET RELATIF AUX « CARRIERES D'EXTRACTION DE PIERRES DE TAILLE DE VERNON » VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AVANT APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Par arrêté n°1023/2022 en date du 31/10/2022, Monsieur le Maire de la Commune de VERNON a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de Déclaration de Projet relatif aux Carrières d'extraction de pierres de taille de Vernon » valant mise en compatibilité du PLU de Vernon.

A cet effet, Monsieur Jean-Jacques BULOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique aura lieu en Mairie de VERNON- Place Barette. Elle se déroulera du 1^{er} décembre 2022 – 9h au 05 janvier 2023 - 17h.

Le commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de Ville- Place Barette à VERNON, les :

- **jeudi 1/12/2022, de 9h à 12h**
- **jeudi 15/12/2022, de 14h à 17h**
- **jeudi 5/01/2023, de 14h à 17h.**

dans les conditions de respect des règles sanitaires et de distanciation imposées par la COVID19.

Le dossier, les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Vernon pendant une durée de de 36 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 1^{er} décembre 2022 – 9h au 05 janvier 2023 -17h .

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête,
- les adresser par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – Place Barette – 27200 VERNON
- Ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : urbanisme@vernon27.fr

A l'issue de l'enquête publique, après les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur, le projet, tel que présenté à l'enquête publique et éventuellement modifié pour tenir compte des observations, avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Ville : www.vernon27.fr.